

	Société à responsabilité limitée	Société coopérative	Société anonyme	Société en commandite	Société en nom collectif	Société simple
Abréviations	SRL	SC	SA	Scomm	SNC	x
Personnalité juridique	Oui (jour du dépôt des statuts)	Oui (jour du dépôt des statuts)	Oui (jour du dépôt des statuts)	Oui (jour du dépôt des statuts)	Oui (jour du dépôt des statuts)	Non
Forme de l'acte constitutif	Acte notarié (authentique)	Acte notarié (authentique)	Acte notarié (authentique)	Sous seing privé ou authentique	Sous seing privé ou authentique	Verbal ou écrit sous seing privé
Associés (fondateurs)	Minimum 1	Minimum 3	Minimum 1	1 ou plusieurs associés commandités et 1 ou plusieurs associés commanditaires	Minimum 2	Minimum 2
Responsabilité des associés	Limitée à l'apport	Limitée à l'apport	Limitée à l'apport	Associés commandités (illimitée et solidaire) - Associés commanditaires (limitée au montant de l'apport)	Illimitée et solidaire	Illimitée et solidaire
Plan financier	Obligatoire + Canevas à respecter	Obligatoire (+ Canevas à respecter)	Obligatoire (+ Canevas à respecter)	Facultatif	Facultatif	Facultatif
Capital minimum	Aucun ("apport suffisant")	Aucun ("apport suffisant")	61.500 €	Aucun	Aucun	Aucun
Organe d'administration	Administration collégiale (moniste) : Conseil d'administration - Jamais sous contrat de travail - Statutaires ou non - Mandat rémunéré sauf disposition statutaire ou décision de l'AG contraire	Administration collégiale (moniste) : Conseil d'administration - Jamais sous contrat de travail - Statutaires ou non - Mandat rémunéré sauf disposition statutaire ou décision de l'AG contraire	Administration collégiale (moniste) : Conseil d'administration (min. 3 administrateurs ou 2 s'il n'y a que 2 actionnaires) - Jamais sous contrat de travail - Maximum 6 ans renouvelables - Mandat rémunéré sauf disposition statutaire ou décision de l'AG contraire	1 ou plusieurs gérants Jamais un associé commanditaire	1 ou plusieurs gérants	1 ou plusieurs gérants, associés ou non (gestion individuelle ou collégiale)
	OU	OU	OU			
	Administration individuelle : plusieurs administrateurs gèrent la société, avec chacun tout le pouvoir de décision	Administration individuelle : plusieurs administrateurs gèrent la société, avec chacun tout le pouvoir de décision	Administration duale : > Conseil de surveillance (≥ 3 membres nommés par AG) > Conseil de direction (≥ 3 membres nommés par CS)			
	OU	OU				
	Administrateur unique statutaire ou non	Administrateur unique statutaire ou non	Administrateur unique statutaire ou non			
L'organe d'administration peut déléguer la gestion journalière à une ou plusieurs personnes qui agissent seules ou collégalement						
Connaissances de gestion	> Administrateur-délégué > À défaut, un des administrateurs > Salarié*	> Administrateur-délégué > À défaut, un des administrateurs > Salarié*	Moniste : > Administrateur-délégué > À défaut, un des administrateurs > Salarié* Dual : > Administrateur-délégué > À défaut, un membre du Conseil de Direction > Salarié*	Associé commandité Gérant	Gérant	Gérant, ou à défaut un des associés
Compétences professionnelles	> Administrateur-délégué (≥ 25%) > À défaut, un des administrateurs (≥ 25%) > Actionnaire actif (≥ 25% + directeur technique) > Salarié (CDI - temps plein) **	> Administrateur-délégué (≥ 25%) > À défaut, un des administrateurs (≥ 25%) > Actionnaire actif (≥ 25% + directeur technique) > Salarié (CDI - temps plein) **	> Administrateur-délégué (≥ 25%) > À défaut, un des administrateurs (≥ 25%) > Actionnaire actif (≥ 25% + directeur technique) > Salarié (CDI - temps plein) **	> Associé commandité (≥ 25%) > Salarié (CDI - temps plein) **	> Gérant (≥ 25%) > Associé actif (≥ 25% + directeur technique) > Salarié (CDI - temps plein) **	> Gérant > Associé > Salarié (CDI - temps plein)
Variantes possibles	SRLEA (entreprise agricole)	SCEA (entreprise agricole) SC agréée	SAGF (groupement forestier)	ScommEA (entreprise agricole)	SNCEA (entreprise agricole)	Momentanée
	SRLGF (groupement forestier)	SCES (entreprise sociale) SCGF (groupement forestier)		ScommGF (groupement forestier)	SNCGF (groupement forestier)	Interne

* nommé à la gestion journalière avec avis favorable de la Région

** si <25% ou salarié temps partiel, avis obligatoire de la Région (sauf exceptions)